



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 5 / 2015 – Affectation du Droit du Risoud

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous nous référons au préavis 2/2015 discuté lors du Conseil du 23 juin dernier. Dans le respect de la procédure et des choix du législatif, nous vous proposons ce nouveau préavis.

Suite aux débats du Conseil qui a vu le dépôt d'une initiative par M. Matthieu Reymond et conformément aux désirs du Conseil rejoint par la Municipalité, le compte « Fonds Usagers du Risoud » sera maintenu avec la possibilité de prélever de celui-ci des montants pour des aménagements liés à la forêt - au Lot 4 en particulier - et au bord des lacs.

Dès lors, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 5/2015 du 24 août 2015,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. Maintenir le fonds 9281.1 «Usagers du Risoud» dans la comptabilité communale et d'y verser annuellement la somme de fr 1000.-.
2. Autoriser le prélèvement pour divers travaux, aménagements ou projets favorisant l'accès, la découverte et la jouissance de la forêt du Risoud et du bord des lacs.

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Municipaux responsables: Gabriel Gay, syndic et Paul-Claude Rochat, vice-syndic.

Commission: Jean-Victor Bonny, rapporteur ; Matthieu Reymond, Denis Rochat, Sylvette Golay, Rolande Araujo; Jonathan Parry et Marianne Bassetti, suppl.